
e-mail:

collectif.dic@orange.fr

site:

www.collectifledic.fr

Vaylats le 27 mars 2022

Les Responsables du DIC

à

Monsieur le Maire de Vaylats
en réponse à votre sms du 25 mars 2022

Monsieur,

Etonnant ce réflexe de votre part de vous adresser systématiquement et dès réception uniquement à Bernard DEILHES quand vous avez des récriminations à faire contre le Collectif DIC. Ou plus exactement contre ses écrits !

Détestable le ton et la forme de ce petit sms capricieux que vous lui envoyez où vous notez ; on vous cite textuellement « ***qu'après réflexion et pour ne pas perdre de temps pas de rdv avec certains membres du dic tant que le ton de vos courriels ou courriers ne changera pas sur la forme*** »

Ce n'est donc que ***le ton*** et ***la forme*** qui ne vous convient pas ? Nous aurions raison sur le fond et tort sur la forme ? C'est bien le sens de votre propos ?

Vous dites « ***certaines membres du dic*** ». Propos discriminant pour quels administrés ? Alors si vous voulez vous éviter de nous juger uniquement sur la forme, occupez-vous donc du fond et faites-le savoir.

La forme que vous pourriez considérer comme « polémique » est tout simplement là pour défendre nos idées. L'analyse constructive qui évite l'observation passive fait partie du débat en 2022.

Encore faut-il l'avoir compris.

Cette forme que vous ressentez comme étant « provocatrice » n'a qu'un seul but : l'ouverture au dialogue. En vain.

Enfin, elle peut aussi vous sembler « ironique » l'idée étant de porter un regard opposable sur l'administration de la commune. Mais également faire accepter un autre point de vue. Encore faut-il l'accepter.

Cela dit, nous tenons à vous rappeler que la Liberté d'expression, la Liberté de pensée et la Liberté de la citoyenneté font partie des grands principes de la Démocratie participative.

« *La libre communication des pensées et des opinions est un des droits pour tout citoyen qui peut donc parler, écrire et imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi* »

Quant au fond, il ne concerne que ce que la Municipalité traite comme sujets, thèmes ou problèmes pour la Commune. Rien d'autres.

Les orientations budgétaires sont vos décisions ; la maison Bach c'est votre acquisition encore faut-il l'exploiter et l'Eglise c'est l'édifice architectural de la commune, encore faut-il l'entretenir ; etc....etc...

Et comme vous n'écrivez jamais rien sur quoi que ce soit - à par un ou deux éditos par an assez sommaires voire superficiels - concernant la vie de la commune ; on ne sait rien.

Finalement on ne voit pas ou est le problème. Enfin...votre problème.

Pour mémoire, nous vous avons maintes fois posées des questions auxquelles vous n'avez jamais voulu répondre. Jamais.

Oubli ? Indifférence ? Mépris ? Impolitesse ? Excès de pouvoir ? Comportement discriminatoire ? A vous de nous le dire.

Nous pensons très sincèrement que dans votre rôle de premier élu vous devriez savoir faire abstraction de vos différents et considérer chaque administré avec respect ; étant aussi tenu au service de l'intérêt général.

Alors Monsieur le Maire vous ne supportez pas la forme de nos écrits !

Nous, nous ne comprenons pas votre attitude que nous considérons comme arrogante ainsi que votre comportement et vos propos quand ça ne va pas dans votre sens....

Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre
(Proverbe français)

Les Responsables du DIC